

## EN BREF



L'Etat, les Régions, les Départements et communes exercent tous des compétences en matière de déplacements et sont gestionnaires d'infrastructures selon leur rayonnement géographique.

Le Département s'attache prioritairement à rendre le territoire accessible en répondant aux besoins de mobilité de tous, en particulier en poursuivant le développement de son réseau routier : les routes départementales (RD).



La loi portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE)** du 7 août 2015 a redéfini le périmètre des compétences du Département en matière de déplacements.

La perte de la clause de compétence générale l'a déjà contraint à supprimer quelques dispositifs. En 2017, il verra également certaines compétences (ports départementaux, transport de voyageurs, transports scolaires) transférées à la Région.

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES...



### INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le Département est propriétaire et gestionnaire d'un important réseau routier. Ses missions :

- Moderniser le réseau routier départemental (acquisitions foncières, études, travaux de voiries nouvelles et existantes...)
- Entretien et exploitation le réseau de routes départementales (4 200 km de RD)

À SAVOIR : Les autoroutes appartiennent à l'Etat, dont l'essentiel de la gestion est confiée à des sociétés privées. L'Etat gère également les routes nationales (RN), et les communes les voies communales



### TRANSPORT DE VOYAGEURS

Le Département gère les transports scolaires (32 000 élèves), interurbains (réseaux TIM et TIBUS – 531 000 voyageurs), maritimes (dessertes des îles déléguées à des compagnies : *Océane* et *Batobus du Golfe* - 1 689 000 passagers) : définition de la desserte, fixation des tarifs et choix des transporteurs

À SAVOIR : Les agglomérations de Lorient et Vannes organisent le transport sur leur périmètre



Transfert du transport de voyageurs à la Région au 1/01/2017, à l'exception du transport des élèves handicapés (environ 500 élèves)



### INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le Département est propriétaire de 48 ports (sur 90 en Morbihan, soit 13 000 places sur les 24 000) permettant principalement les activités de plaisance. Ses missions :

- Aménager les ports départementaux (entretien, réparations) : les plus importants ports de plaisance sont gérés par la *Compagnie des Ports du Morbihan*
- Soutenir les acteurs de la Sécurité maritime



Transfert de 8 ports départementaux à la Région et 2 à des communes au 1/01/2017

## LES + DU 56



### CO-VOITURAGE

**CRÉATION** d'aires de covoiturage de 2006 à cette année (aujourd'hui près de 100 sites de covoiturage répartis sur le territoire)

À SAVOIR : le panneau « co-voiturage » utilisé dans tout l'hexagone a été créé en Morbihan !



Perte de la compétence aménagement des aires de "co-voiturage"



### ITINÉRAIRES CYCLABLES

**AMÉNAGEMENT** d'itinéraires cyclables touristiques, subvention aux collectivités réalisant des itinéraires cyclables



Perte de la compétence élaboration et mise en oeuvre du Plan vélo départemental



### PROJETS FERROVIAIRES

**PARTICIPATION FINANCIÈRE** au projet Bretagne à Grande Vitesse (aménagement de passages à niveau et participation au financement de la LGV entre Le Mans et Rennes) et à l'aménagement de Pôles d'Echange Multimodaux



### PROJET AÉROPORTUAIRE

**PARTICIPATION** au Syndicat mixte aéroportuaire Notre-Dame-Des-Landes